

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**Allocution
de
M. Amadou-Mahtar M'Bow**

**Directeur général
de
l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
(Unesco)**

**à l'occasion de la cérémonie d'inscription
du Mont-Saint-Michel et de sa Baie
sur la Liste du patrimoine mondial**

Mont-Saint-Michel, 29 avril 1984

Monsieur le Ministre de l'urbanisme et du logement,
Monsieur le ministre de la culture,
Monsieur le Président du Conseil régional de Basse-Normandie,
Monsieur le Président du Conseil général de la Manche,
Monsieur le Maire du Mont-Saint-Michel,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec joie que je me joins à vous pour célébrer l'inscription du Mont-Saint-Michel et de sa Baie sur la Liste du patrimoine mondial. Je voudrais remercier M. Eric Vannier, Maire du Mont-Saint-Michel, pour l'aimable invitation qu'il m'a adressée à participer à cette cérémonie ; et saluer la présence parmi nous de tant d'éminentes personnalités, au premier rang desquelles M. Paul Quilès, M. Jack Lang, M. Michel d'Ornano et M. Léon Jozeau Marigné.

Mesdames et Messieurs,

L'Acte constitutif de l'Unesco prévoit que l'Organisation aide au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir, en veillant à la conservation et à la protection du patrimoine universel de livres, d'oeuvres d'art et d'autres monuments d'intérêt historique ou scientifique et en recommandant aux peuples intéressés des conventions internationales à cet effet.

Pour atteindre cet objectif, l'Unesco a entrepris d'importantes activités de recherches et d'études, et assuré de nombreuses publications visant à faire progresser les connaissances scientifiques et techniques dans les domaines de la préservation et de la mise en valeur des biens sculpturaux et des sites naturels. Elle organise par ailleurs la formation de nombreux spécialistes de la sauvegarde et de la restauration. Elle aide à la création de laboratoires et de centres de recherche et de restauration et entreprend, à la demande des Etats membres intéressés, des campagnes internationales de sauvegarde comme celles qui ont été organisées en faveur des monuments de Nubie en Egypte, de Venise en Italie, de Borobudur en Indonésie, de Fès au Maroc, de Gorée au Sénégal, pour n'en citer que quelques-uns.

A cette fin, elle coopère très activement avec les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales spécialisées et en particulier avec le Centre international de restauration de Rome (ICROM), le Conseil international des musées (ICOM) et surtout avec le Conseil international des sites et monuments (ICOMOS) dont nous saluons les représentants qui sont venus participer à cette cérémonie.

Mais devant l'ampleur des menaces qui pèsent, partout dans le monde, sur les biens culturels comme sur les sites naturels, l'Unesco a entrepris une action de caractère plus général en élaborant et en mettant en oeuvre des conventions internationales auxquelles souscrivent ses Etats membres. Ceux-ci acceptent ainsi de suivre des normes communes et de coordonner leurs efforts afin de sauvegarder, de préserver et de mettre en valeur les sites les plus significatifs légués par la nature ou par le travail des hommes.

La communauté internationale mesure en effet, de plus en plus, l'ampleur des périls que font courir au patrimoine et à l'environnement naturel certaines formes d'industrialisation, la pollution atmosphérique, ainsi que les transformations qui affectent les villes, les travaux de génie civil. Elle s'est rendu compte du besoin de compléter les actions menées séparément par chaque pays, par une sorte de système de sécurité culturelle collective.

La Convention du patrimoine mondial culturel et naturel est née de ce besoin. Adoptée par la Conférence générale de l'Unesco en 1972 et entrée en vigueur en décembre 1975, elle prévoit l'établissement d'une Liste des "biens de valeur universelle exceptionnelle" dont la sauvegarde doit être un objectif prioritaire de la communauté des nations. Les 165 sites inscrits sur cette Liste, ainsi que le nombre des propositions d'inscriptions nouvelles reçues chaque année, traduisent l'intérêt croissant suscité par la notion d'un héritage commun à tous les peuples du monde. La publication de la Liste du patrimoine mondial et celle de la Liste du patrimoine mondial en péril permettent en effet non seulement de faire connaître ces biens à un vaste public du monde entier, mais aussi de faire prendre conscience à tous, et en particulier aux autorités diverses et au public, de la responsabilité qui leur incombe pour assurer le respect et la sauvegarde du patrimoine universel.

La France possède 13 sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Ce nombre exceptionnel constitue un hommage international à la richesse de son héritage culturel et naturel, autant qu'à son souci de sauvegarder cet héritage pour les générations actuelles et futures.

Parmi ces treize sites, le Mont-Saint-Michel est sans conteste l'un de ceux qui, depuis des siècles, exercent sur les esprits la plus grande fascination. Avec les pèlerins de la foi, les touristes y viennent par centaines de milliers chaque année pour jouir de la beauté d'un site exceptionnel et pour admirer le remarquable travail des hommes qui ont su si bien intégrer l'art à la nature en une harmonie parfaite.

La légende veut que le sanctuaire ait été fondé par Saint-Aubert, guidé par l'Archange lui-même. Mais l'histoire connue du Mont remonte à l'an 966, date à laquelle est entreprise la construction du monastère bénédictin. Le monastère ainsi que l'Eglise construite au tout début du XIe siècle ont heureusement survécu aux incendies comme aux atteintes de la nature.

Devenu terre de France après la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, l'ensemble formé par le Mont et son monastère est dès lors surnommé la "merveille". Il demeure de nos jours l'une des oeuvres les plus accomplies de l'architecture gothique. Le parti qui a pu être tiré des dispositions du relief, l'harmonieuse imbrication des bâtiments, la verticalité des flèches et des murs, tout concourt à donner une silhouette unique qui, depuis des siècles, ne cesse de frapper les imaginations.

De solides murailles, construites sous Saint-Louis, viendront protéger le monastère lors de l'interminable siège qui, durant deux décennies, constituera un tournant décisif de la guerre de Cent Ans. Le Mont devient symbole. La figure de l'Archange en armes devient un élément ineffaçable de la mémoire collective française.

Au cours de notre siècle, c'est dans le monde entier que devient familier ce paysage de mer et de ciel, où se découpe le somptueux profil du Mont, qui, depuis les rochers et les fortifications, en montant par les colonnes, les arcs-boutants et les contreforts, jusqu'aux clochetons, aux pinacles et enfin à la statue de l'Archange triomphant, semble progressivement se dématérialiser en un formidable jaillissement de forces telluriques.

Ici, en effet, l'inspiration de l'homme s'est si pleinement pénétrée de l'oeuvre de la nature que, tous deux, semblent avoir sculpté, d'un seul souffle, et le rocher qui domine le paysage et le monastère qui le surplombe - afin qu'ensemble ils puissent résister aux forces de la nature comme aux caprices de l'histoire.

Et cependant, cette merveille est aujourd'hui menacée par un péril au premier abord surprenant - celui du sable. Une tange de limon s'accumule en effet autour du Mont, dépôts successifs des millions de tonnes de sédiments que la marée est impuissante à enlever en son mouvement. Déjà, au début de ce siècle, on évoquait l'éventualité d'une perte d'insularité du Mont. Désormais, grâce aux études menées au cours de la dernière décennie, on sait que, si rien n'était fait d'ici là, le Mont ne serait presque plus atteint par la marée en 1991. Peut-on imaginer le Mont-Saint-Michel, sans que le formidable mouvement des marées vienne, chaque jour, renouveler son mystère ?

Les travaux entrepris pour affronter la menace sont impressionnants. Il s'agit de maîtriser l'action de l'immense masse d'eau et d'inverser le mouvement qui dépose, inéluctablement, des millions de tonnes d'alluvions. Avec la première tranche de ces travaux, inaugurés le 24 juin 1983 par le Président de la République française, ce gigantesque projet est donc entré dans sa phase d'exécution.

A tous ceux qui y participent, à toutes les autorités de l'Etat, de la région, du département et de la municipalité qui y sont engagées, à tous les organismes et fondations qui y sont associés, je veux dire que l'enjeu de cette grande entreprise pacifique dépasse les frontières de la France et concerne le monde entier.

C'est bien pourquoi la communauté internationale a tenu à lui apporter son soutien, en inscrivant le Mont-Saint-Michel et sa baie sur la Liste du patrimoine mondial - et ce, à double titre. D'une part comme bien culturel, unique par la beauté de son architecture comme par la place symbolique qu'il tient dans l'histoire de la France et celle de la civilisation chrétienne médiévale. D'autre part, comme un bien naturel dont la légendaire silhouette tient, tout autant à son caractère d'îlot resserré sur lui-même qu'à l'agencement original de l'abbaye, de son village fortifié et du rocher qui les soutient au-dessus de l'incessant mouvement des flots.

La valeur exemplaire que prendra le succès de la sauvegarde du Mont-Saint-Michel, aux yeux de l'opinion internationale, apportera une preuve nouvelle de ce que nulle fatalité ne tient là où s'exprime, effectivement, la volonté collective d'agir pour sauver les trésors de notre commun patrimoine.